

## Adresse de la société populaire de Mauriac (Cantal), lors de la séance du 27 thermidor an II (14 août 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Mauriac (Cantal), lors de la séance du 27 thermidor an II (14 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 55-56;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1987\\_num\\_95\\_1\\_21860\\_t1\\_0055\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21860_t1_0055_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

w'

[*La sté popul. de Cordes-la-Montagne* (1), à la *Conv.*; s.d.] (2)

Citoyens représentans,

Vous venés encore une fois de sauver la patrie. Que ne vous doit pas le peuple français ? Il mérite sans doute tous vos soins, tout votre zèle, toute votre énergie, mais aussi vous mérités bien son amour et toute sa confiance.

Maximilien Robespierre a-t-il seulement pu croire que, dans un moment, il fairait perdre le fruit de 6 ans de révolution ? Cet homme si prôné, assis tous les jours parmi vous, ne vous connoissait donc pas ? Il ne connoissait donc point les braves Pariziens ? Il ignorait l'enthousiasme du peuple français pour la liberté ?

Citoyens représentans, la révolution est assurée. Rien ne peut en arretter le cours. Tous les conspirateurs l'ont éprouvé, et s'il en existe encore qui ne veuillent point proffiter de l'exemple, ils l'éprouveront à leur tour : Capet a été le dernier tyran des Français.

En lizant le détail de ce qui vient de se passer auprès de vous, il n'y a eu parmi nous qu'un cri, celluy de l'indignation; un regret, celui de ne pouvoir vous offrir nos corps pour rempart dans un danger aussi pressant; un serment, de rester attachés à la Convention nationale et de ne reconnoître qu'elle.

Tels ont été nos sentimens, tel a été notre serement. Soyés certains qu'il ne sera jamais violé. Acceptés-le, citoyens représentans, avec les témoignages d'amour, de fidélité et de reconnoissance les plus étendus et les plus sincères.

LOUBERT (*secrét.*) [et 2 signatures illisibles (*du présid. et d'un secrét.*)].

x'

[*La sté popul. d'Aubenas* (3), à la *Conv.*; *Aubenas, 18 therm. II*] (4)

Citoyens représentans,

Le tocsin sonné par le tyran Robespierre nous auroit guidé jusqu'à lui pour lui percer le coeur, si sa chute, due à votre courage sublime et énergique, ne s'étoit fait entendre en même tems. Nos frères de Paris, éclairés par votre ardent patriotisme, ont distingué, dans les ténèbres dont ils s'étoient enveloppés, les suppôts de cet odieux tyran; et, fidelles à leur serments, ils en ont fait une justice mémorable.

Fidelles aussi à nos principes, nous renouvelons solennellement le serment de défendre la Convention nationale qui vient encore une fois de sauver la patrie. Nous applaudissons aux mesures prises dans cette journée et aux décrets qui ont été rendus. Nous jurons une haine

(1) Tarn.

(2) C 316, pl. 1266, p. 69. Mentionné par *B<sup>in</sup>*, 2 fruct.

(3) Ardèche.

(4) C 316, pl. 1266, p. 72. Mentionné par *B<sup>in</sup>*, 4 fruct. (1<sup>er</sup> suppl.).

éternelle à la coalition des tyrans, des traîtres, des intrigants et des aristocrates; de sacrifier notre vie et nos biens pour la défense et l'affermissement de la République. Vive la République, vive la Convention!

ROGER (*présid.*), DUCLAUX (*secrét.*), LISSIGNOL (*secrét.*).

y'

[*Les membres composant la sté popul. et républicaine de Jarras* (1), aux représentans du plus grand peuple de l'univers; *Jarras, 26 mess. II*] (2)

Législateurs,

Grâces à votre zèle, à votre constance et à votre fermetté, la République triomphe contre les brigands qui n'ont combattu jusqu'ici contre nous que pour perpétuer l'esclavage et pour autoriser les despotes à exercer leur barbare et odieuse tyrannie. Cependant, par nos victoires qui se succèdent, leurs efforts s'évanouissent et leur destruction totale est prochaine. Ces vils esclaves doivent être convaincus que les Français libres, doux et humains qui ont sçu secouer le joug de l'esclavage, porteront et fairont adopter leurs loix avec satisfaction et enthousiasme à tout le peuple de l'univers, parce qu'elles sont puisées dans la source de la sagesse et soutenues par une vertu inaltérable.

C'est à vous, législateurs infatigables, à qui nous sommes redevables de ces loix qui nous déroberont à une servitude humiliante et qui nous aprenent à haïre souverainement tout ce qui émane du despotisme. Nous vous invitons donc à continuer vos laborieux et louables travaux, surtout à n'écouter aucune médiation qu'après que le courage des Français aura exterminé et anéanti de fonds en comble les ennemis de la liberté et de l'égalité et porté la terreur dans toutes les parties du monde où il y aura des despotes.

La fête du 14 juillet courant a été célébrée aujourd'hui dans cette commune avec toute la majesté et la dessence possibles. Vive la République! Périssent les tyrans.

DESCOMP père (*présid.*), P. SOUBIRAN (*secrét.*),  
FREMONT (*secrét.*).

z'

[*La sté popul. de Mauriac* (3), à la *Conv.*; s.d.] (4)

Citoyens représentans,

Toujours fermes dans les principes, n'ayant jamais ydollatré les personnes mais seulement la République, nous venons applaudir aux actes éclatants de la justice nationale. Nous venons jurer avec vous de punir les traîtres ou de mourir en défendant la liberté.

(1) Ci-devant Saint-Germé, canton de Barcelonnette, Gers.

(2) C 316, pl. 1266, p. 74. Mentionné par *B<sup>in</sup>*, 2 fruct.

(3) Cantal.

(4) C 316, pl. 1266, p. 75. Mentionné par *B<sup>in</sup>*, 2 fruct.

Grâces immortelles vous soient rendues : vous avez encore une fois sauvé la patrie.

Exécrables triumvirs, et vous tous leurs infâmes licteurs, vos noms ne vivront dans l'histoire que pour être l'effroy de l'homme libre et vertueux ! C'est ainsi qu'avec les mots de *patrie, justice, probité* sur les lèvres, vous voulliez assassiner le patriotisme, la vertu et vous asseoir sur le trône des roys que nous avons proscrits.

Nos dignes représentants, faites justice de tous les conspirateurs. Recevés nos hommages et restés à votre poste jusques au triomphe parfait de la liberté républicaine.

[Environ 80 signatures].

a"

[*La sté popul. régénérée de Clamecy* (1), à la *Conv.*; *Clamecy, 7 therm. II*] (2)

Citoyens représentans,

En posant la première pierre de la révolution, vous avez juré de conduire ce superbe édifice à son dernier période. Vous avez juré de ne l'abandonner qu'après avoir scellé la voûte qui doit dominer l'athmosphère de la République. Vous serez fidèles à vos sermens. Déjà les victoires sans nombre remportées par nos armées ont appris à l'ennemi, repoussé de toutes parts, que l'or corruptible de Pit, de Cobourg n'a aucun empire sur des républicains qui, conduits par le génie bienfaisant de la liberté, n'ont besoin que de leur propre courage pour soutenir la bonté de leur cause et sauver leur patrie. Continuez, dignes représentants, achevez votre ouvrage, vous jouirez bientôt du fruit de vos glorieux travaux; et, tandis que nos braves défenseurs travaillent à la destruction totale des ennemis du dehors, nous jurons entre vos mains l'union la plus resserrée pour l'entier anéantissement de ces vils insectes qui voudroient, mais en vain, employer leurs derniers efforts pour saper la révolution. C'est avec cette réunion de forces et de sentimens que nous ne tarderons point à crier avec enthousiasme : la République est sauvée ! S. et F.!

PAGE (*secrét.*), B. GULLIEN (ou GUILLIER) (*présid.*).

b"

[*La sté popul. régénérée de Mont-sur-Loir* (3), le *distr.*, la *municipalité, les tribunaux et le c. de surveillance révolutionnaire, à la Conv.*; *s.d.*] (4)

Citoyens représentans,

Le tyran n'est plus, le peuple est encore sauvé, la liberté triomphe et son guide l'emporte sur les spéculations d'un perfide et vil conspirateur.

(1) Nièvre.

(2) C 316, pl. 1266, p. 76. Mentionné par *B<sup>in</sup>*, 30 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>h</sup>).

(3) Ci-devant Château-du-Loir, Sarthe.

(4) C 316, pl. 1266, p. 77. Mentionné par *B<sup>in</sup>*, 1<sup>er</sup> fruct. (2<sup>e</sup> suppl<sup>h</sup>).

Pères de la patrie, si vos travaux, si vos peines sont immenses, l'amour de tous les amis de la liberté, leur confiance inaltérable sont votre glorieuse récompense, et vous en jouissez. Ils disparoîtront, tous ces odieux ennemis de l'égalité; la liberté, le peuple et sa reconnaissance resteront.

Il est temps, portez le dernier coup à la malveillance, comptez sur les Français de toute la République comme sur les braves Parisiens, et croyez que, comme eux, nous voulons tous bien mériter de la patrie ou mourir pour assurer son indépendance.

LENOIR (*présid. du tribunal du distr.*), CLAIRIEUX (*agent nat., présid. de la sté popul.*), LAISNÉ (*commissaire nat.*), ESNAUT (*secrét.*), LEPETIT (*secrét.-greffier*) [et 11 autres signatures].

c"

[*La sté popul. de Solliès* (1), à la *Conv.*; *s.d.*] (2)

Citoyens représentans,

Tandis que toutes les sociétés populaires de la République s'empresent de vous témoigner leur sensibilité et leur satisfaction sur les immortels décrets que vous rendez chaque jour et sur les mesures vigoureuses que vous prenez pour le salut de la République, la société populaire de Solliès seroit-elle la seule à garder le silence ? Concentreroit-elle longtemps dans son sein la joye dont elle est pénétrée de tant de brillantes victoires que nos vaillantes et courageuses armées remportent de toutes parts sur les despotes coalisés contre notre liberté ? Non, citoyens représentans, si plus tôt la société populaire de Solliès ne vous a fait entendre de nouveau sa voix, si plus tôt elle ne vous a offert le juste tribut d'hommage que vous mérités de plus en plus, c'est que, pénétrée tout à la fois d'horreur et d'indignation sur l'assassinat commis sur les personnes de deux d'entre vous, Colot-d'Herbois et Robespierre, sa voix ne pouvoit éclorre. Aujourd'huy que Collot-d'Herbois et Robespierre sont vengés et qu'il n'y a plus à craindre pour leurs jours de la part de ces infâmes parricides et pour ceux de l'intrépide et courageux Geoffroi, elle s'empresse plus que jamais de vous féliciter sur votre inébranlable fermeté. Plus que jamais elle vous assure de son inviolable attachement pour la République, de sa haine éternelle contre les ennemis du dedans et du dehors, de son amour enfin pour la vertu, la probité et la justice, que vous avés mis à l'ordre du jour. S. et F.!

TESSEIRE (*secrét.*), MARTIN le jeune (*présid.*), RAYNAUD (*secrét.*).

(1) Var.

(2) C 316, pl. 1266, P. 79. Mentionné par *B<sup>in</sup>*, 4 fruct. (1<sup>er</sup> suppl<sup>h</sup>).